

ABONNEMENT

Saumur	
Un an	18 fr.
Six mois	9
Trois mois	4 50
Poste	
Un an	20 fr.
Six mois	10
Trois mois	5

On s'abonne

A SAUMUR
Au bureau du Journal
ou en envoyant un mandat
sur la poste
et chez tous les libraires

POLITIQUE, LITTÉRATURE, SCIENCES, INDUSTRIE

L'ÉCHO SAUMUROIS

Journal d'Annonces Judiciaires et Avis Divers

PARAISANT TOUS LES JOURS, LE DIMANCHE EXCEPTÉ

Rédacteur en Chef : M. Jean DASSY

INSERTIONS

Annonces, la ligne.....	20
Réclames, —.....	30
Faits divers, —.....	75

RÉSERVES SONT FAITES

Du droit de refuser la publication des insertions reçues et même payées, sauf restitution dans ce dernier cas ; Et du droit de modifier la rédaction des annonces.

Les articles communiqués doivent être remis au bureau du journal la veille de la reproduction, avant midi.
Les manuscrits déposés ne sont pas rendus.

On s'abonne

A PARIS
A L'AGENCE HAVAS
8, place de la Bourse

L'abonnement continue jusqu'à réception d'un avis contraire
L'abonnement doit être payé d'avance

Bureaux : 4, place du Marché-Noir, Saumur

Les insertions doivent être payées d'avance.
Un trimestre commencé sera dû.

Voir les Dernières Nouvelles à la fin de la 5^e page.

SAUMUR, 20 FÉVRIER

Tapons sur les curés !

Quand une bande de cambrioleurs est surprise par la police en flagrant délit de pillage d'un appartement, elle arrête un instant ses opérations et se rassemble au cri : « Tapons sur les sergots ! » Puis, si les cambrioleurs sont les plus forts et les plus nombreux, ils se remettent tranquillement au travail.

C'est le spectacle que vient de nous donner la Chambre des députés.

La bande des cambrioleurs panamistes venait d'être surprise en flagrant délit de pillage et de vol. L'honnêteté publique avait été vengée par un discours de M. Cavaignac ; et il s'agissait de savoir si ce discours recevrait une sanction. On demandait donc au ministre Ribot s'il ferait décidément coffrer les 150 voleurs qui siègent à la Chambre.

Pas de danger que je les coffre ! a répondu Ribot ; je veux leur faire grâce ; mais, en échange, je taperai sur les curés, je laïciserai encore plus d'écoles que par le passé, nous tomberons tout le temps sur les cléricaux qui sont des gêneurs, parce qu'ils sont honnêtes.

Et la majorité s'est écriée : « Bravo ! Tapons sur les curés » ; et puis elle a repris le cours de ses occupations lucratives.

La majorité était de 129 et il y a 150 panamistes !

N'est-ce pas charmant ?
Heureusement la Chambre n'est pas la France et la France commence à être fatiguée. M...

CHAMBRE DES DÉPUTÉS

Séance du samedi 18 février

M. Yves Guyot développe un amendement ainsi conçu : « Le droit de patente, en principal, des exploitants de magasins vendant plusieurs espèces de marchandises sera de 4 0/0 des bénéfices sur lesquels est établi l'impôt sur le revenu des valeurs mobilières lorsque, étant constitués en société, ils seront astreints à cet impôt ».

On ne peut, dit-il, présenter cette combinaison comme un impôt démocratique, l'impôt sur les patentes est un impôt réel et on le transforme en un impôt de capitation qui frappe, non le patron, mais la tête de l'employé.

Ce système qui vise deux ou trois magasins, arrivera à frapper la grande industrie.

M. Terrier conteste que le système de la Commission puisse entraîner pour les employés des grands magasins des conséquences fâcheuses.

M. le ministre des finances fait remarquer que M. Yves Guyot veut baser la patente sur les bénéfices alors qu'aujourd'hui la patente constitue une contribution préalable à l'exercice du commerce.

L'amendement de M. Yves Guyot est repoussé.

Le tableau A est adopté.

M. le président met aux voix le paragraphe suivant ainsi conçu : « Le droit fixe comprendra : 1° une ou plusieurs taxes déterminées ; 2° une taxe par employé ».

M. le commissaire du gouvernement soutient que le système d'un double droit fixe présente des inconvénients.

M. Terrier, rapporteur, dit que l'impôt que la Commission présente n'est nullement progressif.

La rédaction de la Commission portant que le fixe comprendra une ou plusieurs taxes déterminées est adoptée par 331 voix contre 187.

M. Millevoye demande que la Chambre discute le projet de loi sur les bureaux de placement aussitôt après le projet.

L'ordre du jour est maintenu.

La séance est levée à 6 h. 10.

Aujourd'hui lundi, suite de la discussion.

INFORMATIONS

MOUVEMENT DIPLOMATIQUE

M. Develle soumettra au Conseil des ministres un mouvement diplomatique comprenant Londres, Munich, Berne, Mexico et Sofia.

TROIS DOUZIÈMES PROVISOIRES

Le ministre des finances va déposer un projet de loi ouvrant trois nouveaux douzièmes provisoires.

LA NATURALISATION

La Chambre est saisie d'un projet sur la naturalisation. Le gouvernement en appuiera les dispositions tendant à entourer la naturalisation de garanties plus sérieuses que celles existant actuellement.

NOMINATION DANS LA MARINE

Le contre-amiral Dupont est nommé au commandement de la deuxième division de l'escadre active de la Méditerranée occidentale et du Levant, devenu vacant par la mort du contre-amiral Buge.

UN INTERVIEW DE M. ANDRIEU

Nous avons demandé à M. Andrieux quel est le journal contre lequel il compte diriger des poursuites.

M. Andrieux nous a répondu :

« C'est la Grande Bataille. Le journal de M. Lissagaray me pose des questions diffamatoires. Je veux bien répondre à ses questions, mais devant la Cour d'assises. Je livrerai ma vie politique et privée au jugement des jurés. Que les protégés de MM. Ribot et Lissagaray en fassent autant ! »

» Je veux faire condamner pour diffamation l'un des organes des 104 concentrés. Ces gens-là crient : à la calomnie ! comme le pick-pocket crie : au voleur ! pour dérouter les agents.

» Quand j'ai dénoncé le régime de « l'assiette au beurre », je savais bien ce que me réservaient les défenseurs de ladite assiette. »

UN NOUVEAU PROJET

M. Tirard, ministre des finances, vient de

mettre à l'étude un projet qui aurait pour but de rendre en France le marché libre comme dans plusieurs capitales.

Les opérations de Bourse produiraient avec ce nouveau système un minimum de vingt-cinq millions par an, au lieu de douze que devait donner le premier projet.

Les méprises de la police vont être mis sur le tapis parlementaire.

M. Marius Martin, député de la Seine, a fait savoir à M. Ribot qu'il lui posera une question à la tribune, aujourd'hui, sur la méprise dont a été victime M^{me} veuve Ernest Pascal, à la suite d'ordres donnés par la police.

L'Agence Dalziel annonce qu'Arton est à Anvers, les agents sont sur sa piste, mais au lieu de l'arrêter ils sont en conférence avec le bourgmestre.

Quand ils auront l'autorisation de saisir Arton, celui-ci sera loin.

M. Rochefort affirme que M. Ribot a tort de se réjouir d'avoir tenté d'arrêter les scandales de Panama, car de nouvelles révélations vont se produire.

LE HOME RULE

La première lecture du bill du Home Rule a été adoptée sans scrutin.

M. Gladstone, en déposant le bill sur la table, a été accueilli par une ovation chaleureuse. Tous les Irlandais se sont levés et l'ont salué en agitant leurs chapeaux.

LES GRÈVES DE 1892

D'une statistique curieuse, il résulte qu'il y a eu, en 1892, 106 grèves qui ont duré une moyenne de 21 jours chacune, qui ont coûté aux ouvriers 1,348,000 francs et à notre production nationale 47 millions.

En revanche, ces grèves ont donné à la Chambre quatre députés socialistes et causé la mort de 51 personnes.

LE PROCÈS DES PATRONS DU NORD

La Cour de cassation a rejeté le pourvoi, formé par M. Ferrontrou et consorts, et confirmé les condamnations prononcées par la cour de Douai.

Il résulte de cet arrêt que seuls les patrons et ouvriers catholiques n'ont pas le droit de constituer un syndicat.

BULLETIN FINANCIER

Paris, le 18 février 1893.

La Bourse clôture la semaine par une hausse générale des fonds étrangers qui entraîne aussi nos rentes et nos principales valeurs.

Le 3 0/0 monte à 98.70, le 4 1/2 à 106.62. Les demandes au comptant de Rente Italienne contribuent à rapprocher ce fonds du cours de 93 ; il reste à 92.90.

L'action de la Banque de France est sans variation à 3,880. Le Crédit Foncier n'a pas tardé à regagner à 1,005 le terrain perdu pendant les jours précédents. La Banque de Paris est en progrès sensible à 647 ; elle subit l'influence de la hausse de la Dette Extérieure.

La Société Générale se maintient au cours de 475 au comptant. Le Crédit Lyonnais consolide son avance de 777 à 780 fr.

Le Comptoir National d'Escompte semble avoir définitivement conquis le cours de 500. Les obligations Immeubles de France sont très demandées, les 3 0/0 ex-coupon de 3.75 à 387.50 et les 4 0/0 ex-coupon de 5 fr. à 467.50.

La souscription aux 6,000 actions de la C^{ie} des Tramways à Vapeur du Jura s'annonce comme un grand succès. Le titre se recommande par son revenu de 4.25 0/0 absolument garanti par le département et par l'Etat. On verse 125 fr. en souscrivant et 375 à la répartition. La souscription sera close le 22 courant.

Les obligations Eaux Minérales de Montchanson, remboursables à 300 fr. et rapportant 45 fr., cotent 275, coupon de 7.50 au 1^{er} avril.

Les Chemins Economiques valent 424 fr.
Ch. HEYMAN et C^o,
10, rue du Quatre-Septembre, Paris.

Chronique Locale
ET DE L'OUEST

BULLETIN MÉTÉOROLOGIQUE DU 20 FÉVRIER

Observations de M. DAVY, opticien
Place de la Bilange, 25, Saumur.

Heures.	Baromètre.	Thermomètre.
Hier soir, à 5 h.		+ 12°
Ce matin, à 8 h.		+ 6°
Midi,	75 $\frac{4}{10}$ m/m	+ 11°
Hausse	» m/m	
Baisse	10 m/m	
Température minima de la nuit		+ 3°

La commission du Jardin des Plantes

Autrefois, je parle de longtemps, pendant les premières années du règne de l'Empereur Combar, il y avait au Jardin des Plantes de Saumur un directeur qui ne dirigeait rien et un jardinier-chef qui, avec ses aides, faisait tout. Le directeur, c'était M. Bury ; le jardinier, c'était Bidault. Les choses n'en allaient pas plus mal, et, si le jardin ne rapportait rien à la Ville, au moins avait-il l'avantage de ne lui rien coûter. Quand M. Bury résigna ses fonctions, M. Cartier lui succéda, non probablement parce que ses aptitudes le désignaient à l'emploi, mais plus probablement parce qu'il fut chaudement recommandé à M. le Maire par l'important docteur Peton. On nous a même raconté à cette époque que la direction du jardin avait été offerte à M. Peton lui-même, qui, dans un moment de modestie, l'avait refusée.

La chose surprendra fort l'un des confrères de M. le docteur, mais on nous a affirmé qu'elle est parfaitement exacte.

Du temps où M. Bury dirigeait... sans diriger, la paix et la bonne harmonie régnaient au Jardin. Bidault avait pour son directeur, d'ailleurs éminemment honorable, le respect et la déférence qui lui étaient dus, et le directeur, un vrai sage, laissait le jardinier, qui s'y entendait mieux que lui, faire à sa guise.

Avec M. Cartier, les rapports de directeur à jardinier furent d'abord très cordiaux. Il y eut entre eux comme une lune de miel. M. Cartier poussa même la magnanimité jusqu'à s'oublier lui-même et demander avec instances la

croix du Mérite agricole pour son subordonné qui l'obtint et la méritait bien.

Dès que Bidault eut le « Poireau » demandé, la lune rousse monta à l'horizon.

Le directeur changea de visage, de manières et de ton avec le nouveau chevalier. Ce qui était miel devint vinaigre. Ils eurent des rapports de chien à chat. Les employés ne savaient plus à quel saint se vouer. Ce que le jardinier voulait faire exécuter, le directeur le contremandait. Situation anarchique !

Le maire (c'était alors par accident le citoyen Vinsonneau) fut obligé de mettre le holà ! Renvoyer M. le directeur, c'eût été dur. M. Vinsonneau prit la tangeante. Il ne révoqua pas M. Cartier, mais il supprima la direction unipersonnelle du Jardin, et mit à la place une commission composée de quelques rares municipaux et d'un nombre plus important de personnes étrangères à la municipalité, dont plusieurs ne sont pas même des Saumurois.

Devenant d'évêque meunier, M. Cartier accepta d'être commissaire. Plus de directeur, ça rappelle trop la monarchie. Vite une commission : c'est bien plus démocratique ! Très commode, une commission : plus de responsabilité pour personne. Quand on est dix commissaires, la responsabilité ne tombe sur chacun qu'en pluie fine, en brouillard.

Une commission peut administrer, gérer, embellir, améliorer et au besoin détériorer le Jardin ; si les choses méritent des éloges, tout le monde en voudra sa part ; mais si elles exigent un blâme, il n'y a plus personne.

Et voilà comment notre Jardin des Plantes, qui n'avait qu'un directeur ces temps derniers, en a maintenant près d'une douzaine.

On les a bien choisis, je n'y contredis pas, mais ils sont nombreux ! D'ailleurs tous gens compétents, probes et... libres, bien que l'un d'eux, M. Mignon, soit dans les fers... qu'il nous permette ce jeu de mots.

Seulement, que M. le Maire y prenne garde, si la commission a le pouvoir, c'est lui, qu'il le veuille ou non, qui a la responsabilité et qui la gardera devant l'opinion publique.

Il fera bien de méditer ce sage aphorisme avant de se lancer trop avant dans l'exécution du projet Xilian.

C'est la grâce que lui souhaite

UN PROMENEUR.

L'assassinat de la rue d'Orléans

Contrairement à l'attente générale, le criminel n'est pas encore tombé entre les mains de la justice. Aucune nouvelle de lui, et plusieurs commencent à croire qu'il se sera fait justice lui-même. Cette opinion est cependant peu partagée et l'affaire semble vouloir entrer dans une phase nouvelle. D'abord, la femme chez laquelle Jinger s'est rendu le matin du crime, est maintenue en état d'arrestation, certaines

contradictions ayant été relevées dans son interrogatoire ; ensuite on serait en présence d'un complot dont le plan aurait été élaboré entre plusieurs, et un complice aurait facilité à l'auteur principal les moyens de s'éloigner ou lui ferait parvenir des vivres dans sa cachette. Bref, il faut s'attendre à voir des complications inattendues se greffer sur cette affaire. L'instruction se poursuit activement.

Bal de charité

Le Bal de charité, dont nous avons déjà parlé plusieurs fois, est définitivement fixé au samedi 11 mars, à 10 heures du soir, au Foyer du Théâtre.

Les bénéfices de cette soirée seront partagés entre les deux Bureaux de bienfaisance de la ville.

Voici les noms des Commissaires-organisateurs :

MM. Beauchard, D' Besnard, Bonneau, Bouteaud, Calvel, Chaussepied, Coutard, Crémieux, Delille, Favaron, Girard Achille, Goblet, Gouin, Guénault, Guérineau, Guilbault, Lévy (professeur), Marcheval, Marquoy, Pannier, J. Pé-rare, Petit-Salmon, Piéron, Poisson, Sprecher.

Les adhésions seront reçues chez tous les Organisateurs qui tiendront des Cartes d'entrée à la disposition des amateurs.

La souscription est fixée à 10 francs par cavalier, avec ou sans dames.

Hier matin, à cinq heures, succombait, Montée-du-Fort, le petit garçon qui avait reçu les terribles brûlures dont nous avons entretenu nos lecteurs dans l'un de nos derniers numéros.

Le liquide bouillant avait fait à l'abdomen d'affreux ravages, et les souffrances endurées par le pauvre petit ange ont été épouvantables.

Sacre de l'évêque d'Angers

M^r Mathieu, évêque d'Angers, sera sacré, en l'Eglise cathédrale d'Angers, dans la première quinzaine du mois de mars.

Quête pour l'Université catholique d'Angers

Hier, une quête en faveur de l'Université catholique d'Angers a été faite à toutes les messes et à tous les offices, dans les églises et chapelles publiques du diocèse.

On nous écrit de Vihiers :

« Je lis dans un journal de Saumur un article erroné et plein de fiel sur votre patronage que nous devons à la générosité d'une grande partie des habitants de Vihiers et à l'activité infatigable de notre curé. Je tiens à rectifier les faits.

« D'abord, la procession n'avait rien de carnavalesque, elle était toute indiquée pour la bénédiction du patronage et elle n'a dû gêner personne, puisqu'elle a passé seulement dans une rue isolée et loin du centre de la ville.

« La pièce jouée le soir n'était ni ennuyeuse, ni triste, ni larmoyante, mais au contraire très belle et bien rendue ; le vaudeville et les chansonnettes comiques ont été dits et chantés avec beaucoup d'entrain, les amateurs de la ville s'en sont fort bien tirés ; ils n'avaient pas l'air hypocrite et embarrassé d'Offi-Cléide fils, ils parlaient en meilleur français que lui.

« Les fonctionnaires ne se sont pas tous abstenus, il y en avait et pas des plus mal cotés ; ils s'y sont, paraît-il, bien mieux amusés qu'à leur réunion trimestrielle...

« La salle, qui contient 500 personnes, était trop petite ; il a fallu donner une autre représentation le mardi et 300 spectateurs au moins sont venus applaudir les acteurs.

« Une quête en effet a été faite, elle a été très fructueuse, et, le soir, un banquet fort bien servi a réuni tous les artistes.

« Voilà la vérité, Monsieur le Rédacteur. Votre estimable journal le dira dans le pays, qu'il dise aussi que le patronage a été construit sans l'obole d'Offi-Cléide, et qu'il compte marcher sans lui.

« P.-S. — Je ne réponds pas à l'article fait contre les Sœurs et leur petit théâtre, il est encore plus ridicule que le premier. Tout ce que je peux assurer, c'est qu'il n'y a pas que M. le maire et sa dame à avoir trouvé la représentation fort jolie ; à Vihiers, il y a d'autres personnes qui savent elles aussi apprécier.

» UN SPECTATEUR. »

Une simple réflexion : quelle rage ont donc certaines gens de s'occuper de choses qui ne les regardent pas plus qu'elles ne les gênent ? Est-ce que nous autres nous nous occupons des cérémonies que les francs-maçons accomplissent en catimini et auxquelles des enfants de dix ans ne voudraient plus s'amuser ?

Cela ne peut être que de l'envie.

Incendie d'un tas de fagots

Samédi matin, le feu prenait dans un tas de fagots appartenant au sieur Prieur, cultivateur à Distré. La gendarmerie prévenue arrêtait deux étrangers qui avaient séjourné dans le voisinage pendant une partie de la journée. Mais le petit Prieur, âgé de 6 ans et demi, ayant reconnu que c'était lui qui avait mis le feu en jouant avec des allumettes, ces deux individus ont été mis en liberté immédiate.

Les officiers de seconde ligne

Les agents des finances retraités comme officiers ou sous-officiers ne seront pas tenus de renoncer à leur grade dans l'armée de seconde ligne avant d'avoir accompli le temps de service qui leur est imposé par les lois de 1878 et 1889.

Les anciens officiers de l'armée active démissionnaires qui font partie de la même administration auront la faculté de conserver leur grade dans l'armée territoriale jusqu'à l'expiration du délai légal de vingt-cinq ans.

Les comptables ayant une autre origine au point de vue militaire, seront autorisés à occuper des emplois d'officiers tant qu'ils appartiendront, par leur classe, à la réserve ; mais leur démission pourra être exigée par le ministre des finances dès leur passage dans l'armée territoriale.

L'Association Artistique

Le Conseil municipal d'Angers a voté dans sa dernière séance le cahier des charges du théâtre. Le chiffre de la subvention est porté à soixante mille francs.

Il n'a pas été question de la convention qui réglait les rapports de l'Association artistique avec la ville, convention qui est la base de la Société, la raison même de ses statuts.

Il n'y avait pourtant, cette fois, aucun motif d'économie à invoquer, et les intérêts d'Angers, les manifestations de l'opinion publique méritaient d'être pris en considération. Qui sait si l'Association n'eût pas passé sur la question d'argent, avec l'espoir de voir, l'an prochain, se dissiper les préventions dont elle est victime ?

Mais au moment même où on lui dit intransigeante, voici qu'on lui enlève la possibilité même de prouver qu'elle ne l'est pas.

Nous assistons à ce lugubre couronnement de seize années de travail, de lutte pour la grande et noble cause que résumaient ces deux mots, symboles de concorde et de paix-art et décentralisation.

Une conférence

Une conférence aura lieu dans le courant de la semaine à Angers, au sujet du repos du dimanche. M. le maire a mis la salle de la Mairie à la disposition des Employés de commerce. M. de Villiers prendra la parole.

Le directeur du Théâtre

Parmi les candidats à la direction du Théâtre, nous croyons savoir que M. Morin est parmi ceux qui ont le plus de chance d'être accepté. On se rappelle que M. Morin a été l'associé de M. Neveu.

Angers-sur-Scène

Cette semaine doit passer Angers-sur-Scène, revue locale de nos confrères Narquet et C. La Perrière, pour laquelle M. de Romain a écrit une délicieuse musique de ballet, M. Rouveirois orchestré son *Rallye-Anjou*, et M. Allain brossé trois décors nouveaux.

Une bonne action

Les vieillards des Petites-Sœurs-des-Pauvres d'Angers sont dans la jubilation ; ils ont à leur disposition un bureau de tabac, pourvu de près de 300 cigares et de plus de 3,000 cigarettes. Voici comment : On se rappelle l'incendie du bureau de la rue Eblé ; or, une grande quantité de marchandises fut plus ou moins détériorée. La Compagnie d'assurance l'Abeille

MARTHE

Par JEANNE SANDOL

— Eh bien, oui, il se pourrait qu'André Mandal renonçât à son expédition géographique. Il laisserait à d'autres la gloire de découvrir de nouveaux territoires africains et l'honneur de fixer la position en longitude de Gondokoro... se réservant le devoir sacré de rendre heureuse la vieillesse de son père. Ce résultat a bien aussi son mérite, qu'en pense-tu ?...

— A l'entendre, ma chère Marie, ne dirait-on pas qu'une soirée a suffi pour amener un résultat aussi considérable. Comment, en quelques heures, ce voyageur enthousiaste a renoncé à la noble ambition de découvrir un monde ! En vérité son amour de la science n'était pas très profond, ou les séductions de Jane ont été bien puissantes, ajoute-t-elle avec une amertume dont elle n'est pas maîtresse. C'est égal, je ne puis comprendre une passion si promptel...

— Eh ! qui te parle de passion, je te dis

simplement que Jane a beaucoup plu à M. André de Mandal ; il s'est longtemps occupé d'elle, la faisant causer, l'écoutant avec tant d'intérêt et d'attention que chacun l'a remarqué et qu'on a tiré des conclusions bien naturelles. Jane était vraiment ravissante, et les leçons ont fait merveille ; elle a su allier un air piquant et enfantin à la tenue d'une femme très bien élevée.

— Et Jane est-elle aussi également sous le charme ? Le coup de foudre a-t-il frappé deux cœurs à la fois ?...

— Pourquoi, Marthe, prends-tu ce ton sarcastique ? toi toujours juste et bonne, je ne te comprends pas. M. André de Mandal, avec lequel j'ai peu causé, m'a paru un homme fort sérieux, et si Jane a su plaire, c'est qu'à travers la grâce légère de son esprit, il aura deviné les qualités solides de son cœur. Lire dans l'âme de Jane ne doit pas être un travail bien long et bien compliqué, et M. de Mandal aura vite jugé cette nature franche et bonne. Reste à connaître maintenant l'impression de Jane et ses sentiments. Instruite comme elle l'était des projets de sa tante au sujet d'André de Mandal, elle l'aura dévisagé jusqu'au fond de l'âme. Je suis sûre que son opinion sur lui est

arrêtée et sans retouche possible. Mais cette opinion, quelle est-elle ?...

— Tiens, justement, je crois l'entendre ; la voici.

Au même instant, Jane fit son entrée. Fraîche, reposée, pas la moindre négligence dans sa toilette. Elle a un air calme et réfléchi qui ne lui est pas habituel.

— Comment va cette affreuse migraine, chère mademoiselle Marthe ? dit-elle, comme si elle avait été convaincue de la souffrance de son institutrice.

Puis, affleurant divers sujets de conversation, elle évita sans affectation de parler du bal de la veille.

— Elle ne veut rien dire, glissa tout bas M^{me} de Larcy à son amie ; pour moi, c'est le signe d'un sentiment sérieux. Jane se transforme : d'enfant la voilà qui devient femme.

— Mademoiselle Marthe, finit-elle par dire, j'espère que, mardi prochain, vous n'aurez pas la migraine. Lady Maulever compte sur vous pour le petit concert qui aura lieu ce jour-là. On sera en famille : pas de monde, pas de toilette ; vous ne pouvez refuser une seconde fois. Si vous n'avez pas la migraine, bien entendu.

Non. Marthe ne devait pas refuser cette nouvelle invitation ; elle ne pouvait plus se soustraire à une rencontre avec André de Mandal. Si ce n'était pas aujourd'hui, ce serait inévitablement un jour prochain. Rien, maintenant, ne saurait la préserver d'un événement qui prenait à ses yeux l'apparence d'une fatalité.

Marthe avait espéré que ce mardi n'arriverait jamais, ou que quelque cataclysme, ou se produisant, l'exempterait d'assister à cette soirée si redoutée ; mais rien n'était venu troubler ou interrompre la marche du temps. Aucun événement n'était survenu, et heure après heure, la matinée de ce fatal mardi s'était écoulée. La grande horloge du vestibule venait de sonner neuf coups. Une voiture attendait à la porte, et Jane, de sa voix la plus claire, interpella Marthe à travers la porte de sa chambre.

— Etes-vous prête, mademoiselle ? demanda-t-elle avec une certaine hâte. Lady Maulever nous attend de bonne heure.

Marthe s'empressa de sortir.

(A suivre.)

couvrit les pertes, environ 15,000 fr., et fit don à l'établissement des Petites-Sœurs-des-Pauvres des cigares et cigarettes dont les attaches et les enveloppes étaient seulement maculées.

Voilà un exemple que pourront suivre les autres compagnies.

Morts subites à Angers

M^{me} Debrais a été cruellement éprouvée cette semaine. Dimanche dernier, elle perdit subitement sa belle-fille, M^{me} Samuel Debrais. Jeudi, la mort vint de nouveau frapper à sa porte et lui enlever, encore subitement, son fils, M. Samuel Debrais. Le glorieux blessé du plateau d'Avour, l'ancien et sympathique secrétaire de M. de Falloux.

Bras fracturé

Mercredi soir, à Angers, M^{me} Miosser, journalière, en voulant monter sur une chaise pour mettre en mouvement sa pendule, est tombée à la renverse et s'est brisé le bras droit en deux endroits différents; on doit lui faire l'amputation.

Pour comble de malheur, la pauvre femme est déjà privée de sa main gauche, broyée dans un accident d'atelier.

Dans la gueule du loup

Un incident, probablement unique en son genre, s'est passé l'autre semaine à Angers.

Au moment où une noce sortait de l'église Saint-Laud, un sergent du 135^e régiment de ligne en tenue de service et deux soldats ayant la baïonnette au canon, apparurent et appréhendèrent l'un des invités, nommé Maugras, caporal de la 3^e compagnie du 2^e bataillon, qui du reste portait l'uniforme, et le conduisirent ainsi escorté à la caserne Desjardins.

On juge de l'émoi que causa cette arrestation parmi les personnes de la noc.

En voici les motifs : n'ayant pu obtenir, par suite d'une punition de salle de police, la permission d'aller assister à ce mariage, le caporal Maugras l'avait prise; sa présence à l'église ayant été signalée à l'autorité militaire, celle-ci avait aussitôt ordonné d'aller se saisir de cet indiscipliné qui avait été assez imprudent pour venir se jeter dans la gueule du loup, car l'église est située tout près de la caserne.

Suicide

Mardi dernier, le nommé David, cultivateur à Saint-Nicolas-de-Bourgueil, a mis fin à ses jours en se pendant dans son domicile.

Il a été trouvé par sa femme à son retour du marché de Bourgueil.

Ce malheureux était depuis quelque temps atteint d'une paralysie. On suppose que c'est pour échapper à ses souffrances qu'il s'est donné la mort.

Épidémie d'oreillons

Nous lisons dans le *Messenger d'Indre-et-Loire* que l'état sanitaire des casernes du Morier est loin d'être satisfaisant. Après l'épidémie de fièvre typhoïde, une épidémie d'oreillons. Presque chaque jour on est obligé de conduire des soldats à l'hôpital militaire.

Vol audacieux dans la Sarthe

Un vol d'une audace incroyable a été commis mercredi, à Saint-Jean-de-la-Motte.

Deux vagabonds se sont introduits à la ferme du Maupas, en passant par la fenêtre après avoir brisé une vitre; la femme, très âgée, était seule; elle voulut appeler, mais les malfaiteurs se précipitèrent sur elle et après l'avoir bâillonnée et frappée, la ligotèrent. Profitant de l'impuissance de leur victime, ils se mirent à fouiller la maison et s'emparèrent d'une somme de 14 fr., d'une montre, d'une bague et de différents autres objets, après quoi ils se retirèrent tranquillement.

La gendarmerie de La Flèche, prévenue dès jeudi matin, agit avec une telle diligence que, dans la journée même, toute la bande était arrêtée.

Révoltante brimade

La *Croix de la Mayenne* rapporte un fait odieux, dont la garnison de Laval vient d'être le théâtre. Le fait fait, heureusement, n'est pas demeuré impuni.

Parmi les jeunes soldats de la classe, se trouvait le frère d'un élève du grand séminaire, dont les sentiments religieux ne faisaient doute pour personne.

Maintes fois on l'avait vu avec le séminariste et d'autres ecclésiastiques dont il était connu.

C'en fut assez aux yeux de deux polissons de la chambrée pour leur inspirer un projet abominable. Se faisant aider par quatre nouveaux venus, ils soumièrent leur camarade à une brimade qui porte, en style de caserne, le nom de *patience*. La *patience* ne peut ni se décrire ni se définir.

Le fait d'ailleurs n'a pas tardé à être connu. Procès verbal en a été dressé; les coupables ont passé en conseil de guerre: les deux instigateurs de l'ignominie ont été condamnés à deux ans de compagnie de discipline en Afrique et leurs quatre complices à un mois de prison.

Le caporal de la chambrée, pour n'avoir rien vu, a été dégradé.

On ne saurait trop féliciter les autorités militaires d'avoir réprimé avec cette vigueur une aussi révoltante brimade.

État civil de la ville de Saumur

NAISSANCES

Le 20 février. — Ernest-Michel Mabileau, au Petit-Puy.

PUBLICATIONS DE MARIAGE

Urbain-Edouard-Henri Mesnet, sous-ingénieur aux forges et chantiers de la Méditerranée, à Marseille, et Marie-Anne Mulot, sans profession, à Saumur.

Blaise-Henri Cormier, bijoutier, et Anne Gaultier, chapeletière, tous deux à Saumur.

DÉCÈS

Le 19 février. — Paul-Léon-Joseph Bouillon, 4 mois, Montée-du-Fort; — Angustine-Louise-Matilde Gaudin, sans profession, 18 ans, rue Basse-Saint-Pierre.

Le 20. — Auguste Bouju, cordier, époux de Cécile Poisson, rue Nationale.

Sans échauffer l'organisme, le Rob Lechaux est un tonique de premier ordre, qui nettoie le terrain diathésique, réduit les engorgements les plus indolents, de la peau, des glandes et des viscères, élimine les virus qui troublent le liquide sanguin, imprègnent les cellules vitales et minent insidieusement les constitutions languissantes.

Théâtre de Saumur

Bureaux: 7 h. 1/2 — Rideau: 8 h. 1/2.

Directeur: Yves GUILLOIN

LUNDI 20 Février 1893

MANON

Opéra-comique en 5 actes et 6 tableaux, paroles de MM. H. Meilhac et P. Gille, musique de J. Massenet.

Si l'on demande aux catarrheux, aux asthmatiques et aux phthisiques le point de départ de leur maladie, ils répondent à l'unisson: un rhume négligé. Aussi ne saurions-nous trop recommander de soigner les rhumes au début. Deux capsules Guyot à chaque repas suffisent; la modicité du prix de ce traitement (10 à 15 centimes par jour) le met à la portée de toutes les bourses. Les capsules Guyot sont blanches et la signature Guyot est imprimée sur chaque capsule. L'usage combiné des *Capsules Guyot* et du *Goudron Guyot* (liqueur) augmente l'efficacité du traitement et peut rendre les meilleurs services quand le mal est ancien. Ces deux médicaments sont préparés uniquement, 19, rue Jacob, Paris, et se vendent dans toutes les pharmacies de France et de l'étranger.

HYGIÈNE DE LA TÊTE
La Chute des Cheveux
EST IMMÉDIATEMENT ARRÊTÉE PAR LA
LOTION RÉGÉNÉRATRICE
DU
D'ROFF
QUI NETTOIE LA TÊTE
Le Flacon: 1 ENLEVE LES PELLICULES 3 francs.
EMPECHE LES CHEVEUX DE TOMBER ET LES FAIT REPOUSSER
Evident très agréable. — Parfum exquis.
Maison de D^r ROFF, rue St-Catharine, 164, BORDEAUX
Dépôt: MACHET, coiffeur-parfumeur, 1, rue d'Orléans



Pour adoucir, veloutiser
blanchir la peau du visage
et des mains rien n'égale
la Crème Simon
Evitez les contrefaçons dérangées
J. SIMON - PARIS
Et dans toutes les bonnes maisons

Dernières Nouvelles

LE JUBILÉ DU SAINT-PÈRE

Rome, 20 février. — Hier soir, la basilique de Saint-Pierre et les autres églises, les convents, les établissements catholiques et un grand nombre d'habitations particulières, étaient illuminés pour le jubilé du Saint-Père.

Pendant toute la journée et la soirée, favorisées par un temps splendide, la ville a été très animée, surtout la place Saint-Pierre.

LA SANTÉ DE CORNELIUS HERZ

L'Agence Cooke reçoit de son correspondant spécial à Bournemouth la dépêche suivante:

« Le docteur Russell Reynolds, commis par le gouvernement à faire une enquête sur la prétendue maladie de Cornelius Herz, a enfin examiné le fameux docteur allemand et, au moment que vous recevez cette dépêche, le gouvernement doit déjà avoir reçu communication du rapport du médecin anglais. A Bournemouth, on considère la visite du docteur Russell Reynolds comme une nouvelle scène de la comédie.

» Il est à remarquer que les agences anglaises et allemandes qui n'ont cessé de faire dire que Herz était à toute extrémité, ont déjà changé de ton.

» On fait dire, maintenant que les souffrances de Herz diminuent et le lendemain que son état n'avait pas changé depuis. On ne se sert plus du terme « mourant ». La raison de cela est évidemment un désir de faire une volte-face graduelle sur les déclarations antérieures. »

Dernière Heure

Paris, 20 février, 2 h. soir.

Une dépêche de Bogota annonce que la convention pour la construction du canal de Panama, qui expirait fin février, est prorogée jusqu'au 5 août de cette année.

Des pourparlers entre les délégués de la liquidation de Panama et le gouvernement colombien, il résulte que la question de prorogation définitive est en bonne voie et semble devoir aboutir à une solution définitive d'ici au 5 mars.

HAYAS.

ÉPICERIE NOUVELLE

E. CHAUVEAU

Rues d'Orléans et Beaurepaire, SAUMUR

Petits-fours frais (Guillou), 1/2 kil.	1 80
Pâté de foies gras, terrine, depuis.	1 75
Pâté de foies gras, marque Deschandeliers, la terrine.	1 90, 3 25, 5 25
Quenelles de veau, la boîte.	1 40 et 2 40
— de poisson, la boîte.	1 25 et 2 25
— de volailles truffées, la b.	1 75 et 2 75
Crêtes de coq, le flacon.	1 75
Crêtes et rognons, le flacon.	2 20
Crêtes et rognons, sauce financière, le flacon	2 50

Le Gérant: G. JOUAUST

129 Feuilleton de l'Écho Saumurois

SUZANNE D'ESTOUVILLE

PAR

Le Marquis DE FOUDRAS

— Ce serait bien dommage avec votre fortune, répliqua madame d'Étoges, qui ne voulait pas réveiller l'orgueil de mademoiselle Loubert.

— Mais comment voulez-vous que je fasse, madame la duchesse? Je ne puis aller dire à madame Granval: « Ma tante, je ne veux plus épouser votre fils; cherchez-moi un autre mari qui me convienne mieux. »

— Je reconnais avec vous que ce serait au moins fort délicat à faire entendre. Aussi, à votre place, je m'adresserais franchement à mon cousin, et je lui dirais: « Vous m'épousez par probité et non par amour, ce qui ne saurait me convenir. Je reprends ma liberté et je vous rends la vôtre. Arrangez cela avec votre excellente mère, que je n'en aimerai que mieux quand elle ne sera que ma tante. »

— Et après? demanda Éléonore d'une voix tremblante.

— Après... Vous êtes jeune, belle, riche... Toutes les ambitions vous sont permises, depuis celle bien modeste d'épouser un grand seigneur sans fortune, jusqu'à cette autre bien moins rare de faire un mariage d'argent.

— Je crains que ma tante, que je devrai nécessairement consulter, ne donne la préférence à ce dernier parti.

— Vous en auriez donc pour l'autre?

— Je le crois.

— Voulez-vous que je le fasse entendre à madame Granval, aussitôt que vous serez d'accord avec son fils?

— Vous la décideriez plus facilement si vous aviez en même temps quelqu'un à lui proposer pour moi.

Éléonore avait dit le mot que madame d'Étoges attendait. Celle-ci redevint à l'instant même ce qu'elle était habituellement lorsqu'elle avait obtenu un succès, c'est-à-dire franchement bonne personne.

— Je ferai tout ce que vous voudrez, lui répondit-elle gracieusement; mais comme je serais désolée que madame Granval et M. Léonce pussent croire à une intervention de ma part qui ne serait pas loyale, je mets à mon dévouement la condition qu'avant de faire

une seule démarche ou même de prononcer une seule parole, vous vous serez rendue parfaitement et honorablement libre. Cela fait, je réponds du reste, continua la duchesse en tendant la main à mademoiselle Loubert.

Un horrible soupçon traversa en ce moment l'esprit de cette dernière. Elle crut que madame d'Étoges lui avait tendu un piège, et qu'une fois son mariage avec Léonce rompu, elle ne songerait plus à lui en faire contracter un autre. A cette pensée vint se joindre le souvenir de la dette énorme qu'elle avait contractée envers son cousin.

Ces deux inquiétudes se peignirent sur sa physionomie, car la duchesse lui dit:

— Seriez-vous déjà au regret? Vous paraissiez triste; tout dépend cependant de vous.

— J'ai été un peu émue de la gravité de ma détermination, je ne veux pas vous le cacher; mais j'y persiste. Je serai si heureuse, si calme, quand je pourrai me dire que mon sort est entre vos mains.

— On n'est ni plus aimable ni plus confiante que vous, ma chère belle. Eh bien! croyez-moi, vous n'aurez pas sujet de vous en repentir. Quand parlerez-vous à votre cousin?

— A la première occasion favorable qui se présentera.

— Ce serait une faute. Les gens qui attendent une occasion pour prononcer une parole qu'ils doivent ou veulent faire entendre, donnent le droit de suspecter leur franchise. Pardonnez à mon amitié cet avertissement de mon expérience; il est sincère, et je le crois bon.

— Comment, madame la duchesse, vous voulez?...

— Je ne veux rien, ma chère; je vous dis seulement ce que le bon sens et l'honnêteté exigent, ce que je ferais enfin si j'étais à votre place. Cette démarche vous coûte, et je le conçois; mais plus vous la retarderez, plus elle sera difficile, parce que vous sentirez qu'on aura le droit de vous demander pourquoi vous ne l'avez pas faite plus tôt. Les situations fausses, quand elles se prolongent, sont un labyrinthe dont on ne peut plus sortir: n'avez-vous pas eu occasion déjà de le remarquer?

— Non, madame la duchesse; mais je le crois, puisque vous me le dites, répliqua Éléonore, qui sentit l'épigramme et qui voulut y répondre.

(A suivre.)

INSTITUTION L'ESPÉRANCE
Pensionnat de Jeunes Filles
Dirigé par M^{me} AGOSTINI
Bue du Petit-Mail, n° 6.

A LOUER
PRÉSENTEMENT
UNE MAISON
Située à Blou (M.-et-L.)

Entre cour et vaste jardin, avec serre, salon de compagnie, salle à manger, escalier, cuisine et arrière-cuisine, remise et écurie, vastes servitudes.

S'adresser, pour visiter, à M. MONNIER, à Blou, et, pour traiter, à M^e LE BARON, notaire à Saumur.

A LOUER
APPARTEMENT
Au 2^e étage
Composé de trois pièces, mansarde, décharge et grenier.

A VENDRE
Belle Bibliothèque
En totalité ou par partie
S'adresser à M^{me} veuve CAZEAU, rue d'Orléans, 87.

A VENDRE par adjudication volontaire, le **Lundi 27 Février 1893**, à 3 heures, à Meaux, en l'étude de M^e CHARDON, notaire,

IMPRIMERIE TYPOGRAPHIQUE en pleine activité, sise à Meaux; superbe installation, bien située, matériel important avec JOURNAL POLITIQUE tri-hebdomadaire, ayant annonces judiciaires, légales et commerciales (60^e année); belle clientèle, susceptible d'augmentation.

Mise à prix, 33,000 fr.; il y aura adjudication même sur une seule enchère; on pourra traiter à l'amiable avant le jour de l'adjudication. — Pour les renseignements, s'adresser à M. CHARDON, notaire à Meaux, 29, rue du Grand-Cerf.

A SAINTE-GENEVIÈVE
Tapisseries Artistiques
BRODERIES
M^{mes} NOEL & BOUIN
SAUMUR — 8, rue du Puits-Neuf, 8 — SAUMUR
Très beau choix de Travaux fantaisie
Pour Cadeaux (Fêtes et Etrennes)
LAINES, CANEVAS, SOIES — VENTE ET LOCATION DE MÉTIER

PIANOS, MUSIQUE, INSTRUMENTS
Maison G. FISCHER, fondée en 1846,
SAUMUR — Place de la Bilange — SAUMUR
Pillet - Bersoullé
Successeur, Elève de Pleyel, Wolff et C^{ie}
ACCORDS, RÉPARATIONS, ÉCHANGES ET LOCATIONS DE PIANOS
Pianos, Harmoniums, Violons, Violoncelles neufs et d'occasion
INSTRUMENTS EN CUIVRE ET EN BOIS ET ACCESSOIRES DE MUSIQUE de toutes sortes
Pianista pour soirées
750 Partitions et grand choix de Morceaux à l'abonnement.

PHARMACIE A. CLOSIER
N° 90, rue Dacier (PLACE SAINT-PIERRE), en face la Caisse d'Épargne SAUMUR

Droguerie Médicinale et Vétérinaire. — Entrepôt des Eaux minérales naturelles Françaises et Étrangères. — Dépôt de toutes les Spécialités médicales.

Grand assortiment de Bandages se prêtant à tous les mouvements du corps et maintenant la hernie constamment réduite. — Un bandage bien fait et bien appliqué facilite souvent la guérison des hernies.

CABINET D'APPLICATION
On trouve, à la Pharmacie, un grand choix d'Articles en caoutchouc vulcanisé, en gomme noire et gomme anglaise blonde, de Bas contre les varices, de Ceintures en tous genres, de Biberons, d'Injecteurs et d'Irrigateurs.

PRIX MODÉRÉS

GR^{de} EPICERIE PARISIENNE
33, rue d'Orléans, à l'angle des rues Dacier et d'Orléans
IMBERT FILS
Conserves alimentaires
Pois moyens, litr. 1 » 1/2 l. » 60
Pois Amiens, — 1 10 — » 65
— tr. fins, — 1 65 — » 70
Haricots verts, — 1 90 — » 60
— Amieux — 1 — » 65
— tr. fins, — 1 50 — » 90
Asperges sult^{es}, boîte, 1 40 et 1 85
— d'Argenteuil, — 2 60 et 2 45
Conserves de Poissons
Sardines, Thon, Homard, Langouste
Saumon, Filets de hareng à l'huile,
Harengs marinés, Maquereaux, etc.
Par sortie de 5 kil. net, remise des droits d'octroi.
Toute conserve manquée est échangée à présentation.
GROS ARTICHAUX, 45 Centimes.

Imprimerie P. GODET
SAUMUR
CARTES D'INVITATION POUR SOIRÉE
MENUS
FACTURES TOUS FORMATS
Lettres de Deuil en une heure
Demander les derniers prix.

Américan - Tampon
BREVETÉ S. G. D. G.
Tampon intarissable ne nécessitant jamais d'encre
ÉCONOMIE, PROPRIÉTÉ, DURÉE, ÉLÉGANCE
LE MEILLEUR DES TAMPONS
En vente à l'imprimerie PAUL GODET, place du Marché-Noir
ET CHEZ TOUS LES LIBRAIRES DE SAUMUR

EN VENTE
HISTOIRE de SAUMUR
Pendant la Révolution
Par M. O. DESMÉ de CHAVIGNY
Chez tous les Libraires.
Saumur, imprimerie PAUL GODET.

CHEMINS DE FER																		
LIGNE DE L'ÉTAT					LIGNE D'ORLÉANS													
PARIS — SAUMUR — BORDEAUX					BORDEAUX — SAUMUR — PARIS					NANTES — ANGERS — SAUMUR — TOURS — PARIS								
STATIONS	Mixte matin	Mixte soir	Expr. matin	Omn. soir	STATIONS	Mixte matin	Mixte soir	Expr. matin	Omn. soir	STATIONS	Omn. matin	Expr. matin	Omn. soir	Expr. soir	Direct	Mixte		
Paris			7 55	12 50	Bordeaux			5 40	8 25	Nantes d.	1 2 3 1 2 3 1 2 3 1 2 3 1 2 3 1 2 3	8 25	8 52	12 7	3 5	7 35	11 5	
Chartres	6	9 34	10 12	2 48	Saintes			7 12	9 9	Angers d.	6 30	10 27	11 55	2 57	4 55	5 10	9 35	1 16
Château-du-Loir	10 13	12 20	1 58	6 37	Niort	5 25		9 42	10 51	Les Rosiers	7 10	10 49	12 27	3 12	5 20	6	10 1	1 46
Noyant-Méon	11 20	1 3	3 8	7 40	Thouars	8 35	6 5	12 12	12 45	St-Martin	7 19	10 56	12 34	3 52		6 13		
Linières-Bouton	11 29		2 17	7 49	Montreuil-Bellay	9 40	6 56		1 7	Sauv. ar.	7 26		12 40	3 59		6 22		
Vernantes	11 43		3 30	8	Brézé-Saint-Cyr	9 59	7 17		2 39	— dt.	7 33		12 45	4 7		6 31		
Blou	11 54		3 41	8 10	Chacé-Varrains	10 11	7 26		3	Varennes	7 46	11 14	12 55	4 20	5 41	6 48	10 24	2 13
Vivv	12 2		4 28	8 17	Nantilly (arrivée)	10 16	7 31		3 5	Port-Boulet	7 52	11 16	1 1	4 31	5 44	6 58	10 30	2 16
SAUMUR (Orl.)					SAUMUR (Etat)		Mixte		6 14	Langeais	8 05	11 26	1 11	4 45		7 16		
(arrivée)	12 15		1 38	2 8	(arrivée)	10 23	7 46	Mixte	3 16	Tours arr.	8 20	11 35	1 21	5 1	6 1	7 34	10 50	2 28
(départ)	12 20		1 44	2 34	(départ)		7 51	matin	6 26	Paris arr.	8 59	11 55	1 50	5 46	6 23	8 30	11 46	3 9
Nantilly (arrivée)	12 28			4 22	Nantilly (départ)		7 56		9 55	Paris arr.	9 42	12 33	2 25	6 35	7 10	9 43	11 44	4 11
SAUMUR (Etat)					SAUMUR (Orl.)		8 1		6 16	(arrivée)	9 28	10 34	11 48	7 10	8 11	9 43	11 44	4 11
(arrivée)	12 39			4 35	(arrivée)		8 6			(départ)	9 42	10 48	11 59	7 10	8 11	9 43	11 44	4 11
(départ)	12 25	8 21		4 11	(départ)		8 11	11 23	3 14	Vivv	10 23	11 5		2 54	6 5			
Nantilly (départ)	12 32	8 37		4 23	Vivv		8 14	11 49	3 30	Blou	10 23	11 5		2 54	6 5			
Chacé-Varrains	12 38	8 47		4 29	Vernantes		8 20	11 58	3 36	Noyant-Méon	10 23	11 5		2 54	6 5			
Brézé-Saint-Cyr	12 47	9 1		4 37	Linières-Bouton		8 33	12 11	3 49	Chartres	10 23	11 5		2 54	6 5			
Montreuil-Bellay	1 28	9 41	2 15	5 1	Noyant-Méon		8 46	12 23	4	Bordeaux	10 23	11 5		2 54	6 5			
Thouars	2	2 10	2 44	5 10	Château-du-Loir		9 1	12 36	2 15	Paris	10 23	11 5		2 54	6 5			
Niort			2 44	5 10	Chartres		9 12	11 22	4 39		10 23	11 5		2 54	6 5			
Saintes			6 24	11 59	Bordeaux		9 56	4 22	9 3		10 23	11 5		2 54	6 5			
Bordeaux			9 56	4 22							10 23	11 5		2 54	6 5			

Vu par nous, Maire de Saumur, pour légalisation de la signature du Gérant, Hôtel-de-Ville de Saumur 1893

Certifié par l'imprimeur soussigné.

L. R. MAIR, Imprimeur